



# Bulletin Officiel

N° 4667 Mardi 19 Août 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014 2

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS – AGO - 3

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE 4

### PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT-CREDIMMO 1  
FCC BIAT-CREDIMMO 2 5

### COURBE DES TAUX

6

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7-8

### ANNEXE I

SITUATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/06/2014

- ATTIJARI BANK
- BANQUE DE TUNISIE
- LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF -

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2014**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2014**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

**Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi **12 septembre 2014 à 9h30 du matin** à Hôtel EL MECHTEL–GOLDEN TULIP sis à Avenue Ouled Haffouz 1005 El Omrane Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013;
- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2013 ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence au titre de l'année 2013 ;
- Fixation des primes spécifiques à quelques membres du Conseil d'Administration;
- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'emprunts extérieurs, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;
- Approbation des conventions réglementées.

**AVIS DES SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**

**SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport -2035 ARIANA-

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 juin 2014 a décidé de porter le capital social de **30 282 050 dinars** à **32 805 550 dinars** par incorporation de **2 345 000 dinars** à prélever sur les réserves exonérés et de **178 500** à prélever sur le poste « Autres réserve » et l'émission de **100 940 actions nouvelles gratuites** de nominal **25 dinars chacune**, à attribuer aux détenteurs des 1 211 282 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour douze (12) actions anciennes** et ce, **à partir du 15 septembre 2014.**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La Société Air Liquide Tunisie procédera à **l'acquisition et l'annulation de deux (2) droits d'attribution** et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2014.**

**Cotation en bourse :**

-Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **15 septembre 2014.**

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **15 septembre 2014** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **15 septembre 2014.**

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **15 septembre 2014.**

PAIEMENTS D'ANNUITES**FCC BIAT-CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux respectifs de **TMM\*+1,20%** et **TMM\*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 Août 2014**, seront effectués comme suit :

**Part P2 :**

Principal Unitaire :	46,674 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	7,674 DT	par part P2

---

**Total brut : 54,348 DT par part P2**

**Part S :**

Principal Unitaire :	46,674 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	8,949 DT	par part S

---

**Total brut : 55,623 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,82%.

**FCC BIAT-CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM\*+1,00%**, **TMM\*+1,70%** et **TMM\*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 Août 2014**, seront comme suit :

**Part P2 :**

Principal Unitaire :	75,955 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	4,213 DT	par part P2

---

**Total brut : 80,168 DT par part P2**

**Part P3 :**

Intérêt Unitaire brut :	16,662 DT	par part P3
-------------------------	-----------	-------------

---

**Total brut : 16,662 DT par part P3**

**Part S :**

Intérêt Unitaire brut :	17,429 DT	par part S
-------------------------	-----------	------------

---

**Total brut : 17,429 DT par part S**

\* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,82%.

<b>A V I S</b>
----------------

## COURBE DES TAUX DU 19 AOÛT 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,049%		
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		5,044%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,032%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		5,018%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		5,006%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,997%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,983%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,977%	1 010,684
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,971%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,960%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,948%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015	4,893%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,933%	1 000,579
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,081%	1 003,308
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,291%	895,160
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,352%	997,524
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,559%	1 031,336
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		986,230
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,990
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	780,497
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	983,015
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,731
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,734
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,334
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,954

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,194	151,207		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,337	13,338		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,373	1,374		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,023	37,026		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,304	50,308		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,638	153,570		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	548,626	546,984		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,477	110,587		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,624	121,697		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,647	117,746		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,811	111,828		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,661	86,587		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	126,889	126,556		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,633	90,378		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,479	106,596		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 384,696	1 384,932		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,693	2 263,234		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,300	102,471		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,210	101,718		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,174	126,045		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 186,277	1 184,604		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	119,411	119,465		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,522	15,433		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 240,316	5 213,200		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 120,467	5 096,519		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,196	2,190		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,927	1,925		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,060	1,064		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,866	106,879
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,581	102,590
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,524	104,536
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,172	101,206
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,218	102,230
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,502	105,512
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,688	102,701
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,607	101,617
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,928	101,937
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,689	103,698
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,829	100,840
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,794	102,805
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,774	102,785
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,203	105,214
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,119	104,131
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,103	102,112
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,214	101,225
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,244	103,256
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,221	101,233
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,346	102,357
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,583	103,594
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,033	101,044
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,095	102,106
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,648	103,658
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,994	101,004
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,395	10,396
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,514	101,524
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,471	102,484

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,944	100,018
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,337	64,251
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,813	140,984
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 399,742	1 401,481
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,238	108,109
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,257	106,224
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,891	79,800
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,671	16,675
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	258,562	258,704
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,297	31,286
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 249,884	2 248,908
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,353	74,361
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,110	56,109
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,334	99,421
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,397	109,511
72	UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,849	95,111
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,260	11,257
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,970	11,959
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,179	15,157
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,976	13,950
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,985	11,997
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,693	10,693
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,425	10,426
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,630	10,632
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,205	119,054
82	BNAC CONFANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,442	121,358
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,241	10,279
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,040	101,194
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,570	19,543
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,370	72,119
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	74,994	74,766
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,010	96,084
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	85,639	85,915
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	94,679	94,859
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,454	101,488
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,494	9,517
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,534	7,548
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	95,555	96,095
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,875	96,665
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,530	128,288
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,941	9,934
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	115,778	115,775
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,894	116,936
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,804	100,852
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,751	99,681
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,814	176,421
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,939	161,424
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,823	140,969
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 340,854	9 367,233
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,942	17,919
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,122	127,877
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 470,016	1 468,713
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,528	101,038
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,637	85,417
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,566	112,331
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 471,987	8 472,553
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,644	8,589
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,501	8,455

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*



## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

# Attijari Bank

**Siège Social** : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**BILAN**  
**ARRETE AU 30 juin 2014**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	30/06/2014	30/06/2013(*)	31/12/2013
<b>Actifs</b>				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	306 363	280 348	285 481
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	550 567	373 027	462 893
Créances sur la clientèle	3	3 548 000	3 373 986	3 401 083
Portefeuille titres commercial	4	426 919	334 837	342 715
Portefeuille d'investissement	5	89 964	79 635	71 810
Valeurs immobilisées	6	151 630	153 779	156 302
Autres actifs	7	186 535	154 003	233 783
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 259 978</b>	<b>4 749 615</b>	<b>4 954 067</b>
<b>Passifs</b>				
Banque Centrale et CCP	8	271 207	230 186	262 049
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	37 331	16 973	56 134
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 348 202	3 935 510	4 047 534
Emprunts et ressources spéciales	11	50 294	66 435	65 804
Autres passifs	12	177 837	166 545	135 081
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 884 871</b>	<b>4 415 649</b>	<b>4 566 602</b>
<b>Capitaux propres</b>				
	13			
Capital		198 741	198 741	198 741
Réserves		131 931	145 942	146 072
Autres capitaux propres		3 646	3 646	3 646
Résultats reportés		3	(43 668)	(43 668)
Résultat net		40 786	29 305	82 674
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>375 107</b>	<b>333 966</b>	<b>387 465</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 259 978</b>	<b>4 749 615</b>	<b>4 954 067</b>

(\*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 13).

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****ARRETE AU 30 JUIN 2014****(UNITE : en milliers de Dinars)**

	<b>Note</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Passifs éventuels</b>	<b>14</b>			
Cautions, avals et autres garanties données		278 037	279 640	236 586
Crédits documentaires		249 174	195 804	175 571
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>527 211</b>	<b>475 444</b>	<b>412 157</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>15</b>			
Engagements de financement donnés		130 764	123 066	133 658
Engagements sur titres		38	38	38
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>130 802</b>	<b>123 104</b>	<b>133 696</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>16</b>			
Garanties reçues		1 504 575	1 115 414	1 173 269
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>1 504 575</b>	<b>1 115 414</b>	<b>1 173 269</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 30 JUIN 2014**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	30/06/2014	30/06/2013(*)	Exercice 2013
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
Intérêts et revenus assimilés	17	128 558	113 566	246 018
Commissions (en produits)	18	37 576	33 574	67 819
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	22 249	18 860	42 226
Revenus du portefeuille d'investissement	20	3 511	5 627	6 433
<b>TOTAL PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>191 894</b>	<b>171 627</b>	<b>362 496</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
Intérêts encourus et charges assimilées	21	(59 060)	(50 332)	(107 819)
Commissions encourues		(2 045)	(1 496)	(3 397)
<b>TOTAL CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(61 105)</b>	<b>(51 828)</b>	<b>(111 216)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>130 789</b>	<b>119 799</b>	<b>251 280</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	(6 548)	(12 964)	(17 116)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement		267	(579)	(44)
Autres produits d'exploitation		2 568	1 990	3 956
Frais de personnel	23	(43 917)	(41 523)	(79 972)
Charges générales d'exploitation	24	(15 962)	(14 221)	(31 593)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 939)	(7 848)	(15 061)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>59 258</b>	<b>44 654</b>	<b>111 450</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(361)	(178)	840
Impôt sur les bénéfices		(18 111)	(15 171)	(29 616)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>40 786</b>	<b>29 305</b>	<b>82 674</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>40 786</b>	<b>29 305</b>	<b>82 674</b>
Effets des modifications comptables		0	(43 958)	(43 958)
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>40 786</b>	<b>(14 653)</b>	<b>38 716</b>

(\*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 13

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2014 AU 30 JUIN 2014**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	30/06/2014	30/06/2013	Exercice 2013
<b>Activités d'exploitation</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		177 163	161 255	343 873
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(65 301)	(55 247)	(111 839)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		14 816	(12 831)	(14 743)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(154 785)	(166 703)	(193 139)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		299 736	343 249	455 370
Titres de placement		(71 291)	(2 256)	7 862
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(52 272)	(60 707)	(113 664)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		88 197	18 074	(111 290)
Impôt sur les bénéfices		(18 111)	(16 402)	(29 616)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>218 152</b>	<b>208 431</b>	<b>232 814</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		1 359	1 430	6 002
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(15 780)	(1 865)	2 432
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(3 267)	(5 338)	(15 149)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(17 688)</b>	<b>(5 773)</b>	<b>(6 715)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Emission / Remboursement d'emprunts		(6 000)	0	0
Augmentation / diminution ressources spéciales		(8 156)	(8 851)	(10 501)
Dividendes et autres distributions		(53 263)	(53 263)	(53 263)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>		<b>(67 419)</b>	<b>(62 114)</b>	<b>(63 764)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		133 047	140 544	162 335
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		324 348	162 013	162 013
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>25</b>	<b>457 395</b>	<b>302 557</b>	<b>324 348</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETEES AU 30 juin 2014**

**I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS**

Les états financiers semestriels d'Attijari Bank arrêtés au 30 juin 2014 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

## **II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

### **1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

### **2/ Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

#### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

#### **Actifs classés :**

##### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### **Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
  - l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
  - des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
  - des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- 
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
  - l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

##### **Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

##### **Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- |                       |      |
|-----------------------|------|
| - Actifs incertains   | 20%  |
| - Actifs préoccupants | 50%  |
| - Actifs compromis    | 100% |

#### **Les provisions collectives**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de premier semestre 2014 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2014 avec celui de 2013. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées relatives au premier semestre 2014 à ce titre s'élèvent à 179 KDT amenant le total des provisions collectives à 12 531 KDT.

### Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

Les dotations aux provisions additionnelles nettes comptabilisées relatives au premier semestre 2014 s'élèvent à ce titre à 2 842 KDT amenant le total des provisions additionnelles à 53 835 KDT.

### 3/ Classification et évaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

### 4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,3%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

#### **5/ Inter-siège**

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux. Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

#### **6/ Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

#### **7/ Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

#### **8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

#### **9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite**

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 30/06/2014, les engagements post-emploi ont été évalués à 8 158 KDT. La dotation de l'exercice 2014 est de l'ordre de 930 KDT dont 803 KDT correspondent à la quote part 1<sup>er</sup> semestre 2014 de l'étalement de l'effet de la 1<sup>ère</sup> application de la norme IAS 19.

#### **10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

#### **11/ Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 juin 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2014 sont déduits du résultat.

#### **12/ Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 juin 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2014 sont rajoutées au résultat.

#### **13/ Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 30 juin 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2013 que celles relatives à l'année 2014.

Les données relatives à l'année 2013 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'exception de quelques retraitements qui ont été opérés au niveau de certaines rubriques qui se détaillent comme suit :

**Retraitements du bilan**

	<b>30/06/2013 publié</b>	<b>Retraitement (*)</b>	<b>30/06/2013 retraité</b>
<b>Actifs</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	280 348		280 348
Créances sur les établissements bancaires et financiers	373 027		373 027
Créances sur la clientèle	3 421 462	(47 476)	3 373 986
Portefeuille titres commercial	334 837		334 837
Portefeuille d'investissement	79 635		79 635
Valeurs immobilisées	153 779		153 779
Autres actifs	154 003		154 003
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 797 091</b>	<b>(47 476)</b>	<b>4 749 615</b>
<b>Passifs</b>			
Banque Centrale et CCP	230 186		230 186
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	16 973		16 973
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 935 510		3 935 510
Emprunts et ressources spéciales	66 435		66 435
Autres passifs	167 776	(1 231)	166 545
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 416 880</b>	<b>(1 231)</b>	<b>4 415 649</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	198 741		198 741
Réserves	145 942		145 942
Autres capitaux propres	3 646		3 646
Résultats reportés	290	(43 958)	(43 668)
Résultat net	31 592	(2 287)	29 305
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>380 211</b>	<b>(46 245)</b>	<b>333 966</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 797 091</b>	<b>(47 476)</b>	<b>4 749 615</b>

(\*) Le retraitement correspond à l'impact de l'application des dispositions de la circulaire BCT 2013-21

**Retraitements de l'état de résultat**

	<b>30/06/2013 publié</b>	<b>Retraitement (*)</b>	<b>30/06/2013 retraité</b>
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	113 566		113 566
Commissions (en produits)	33 574		33 574
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	18 860		18 860
Revenus du portefeuille d'investissement	5 627		5 627
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>171 627</b>		<b>171 627</b>



<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	(50 332)		(50 332)
Commissions encourues	(1 496)		(1 496)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>(51 828)</b>		<b>(51 828)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>119 799</b>		<b>119 799</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	(9 446)	(3 518)	(12 964)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	(579)		(579)
Autres produits d'exploitation	1 990		1 990
Frais de personnel	(41 523)		(41 523)
Charges générales d'exploitation	(14 221)		(14 221)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(7 848)		(7 848)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>48 172</b>	<b>(3 518)</b>	<b>44 654</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	(178)		(178)
Impôt sur les bénéfices	(16 402)	1 231	(15 171)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>31 592</b>	<b>(2 287)</b>	<b>29 305</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>31 592</b>	<b>(2 287)</b>	<b>29 305</b>

(\* ) Le retraitement correspond à l'impact de l'application des dispositions de la circulaire BCT 2013-21

## **NOTES EXPLICATIVES**

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### **1/ NOTES SUR LE BILAN**

#### **1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF**

##### **NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 30 juin 2014 un solde débiteur de 306 363 KDT contre 280 348 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 26 015 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Caisse Dinars	51 967	37 231	37 594
Caisse Devises	8 619	4 916	6 086
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	5 296	4 149	9 286
Banque Centrale comptes ordinaires	16 401	9 667	41 698
Placements auprès de la banque centrale	223 881	223 908	190 567
Créances rattachées	0	2	1
Centres de chèques postaux et TGT	273	549	323
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)	(74)
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>306 363</b>	<b>280 348</b>	<b>285 481</b>

**NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse un solde de 550 567 KDT au 30 juin 2014 contre 373 027 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 177 540 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Créances sur banques non résidentes	442 444	245 511	344 870
Créances sur les établissements financiers	90 921	103 826	105 738
Créances sur les banques résidentes	16 773	23 540	12 000
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	429	150	285
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>550 567</b>	<b>373 027</b>	<b>462 893</b>

**NOTE 3 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2014 un solde de 3 548 000 KDT contre 3 373 986 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 174 014 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 72 237 KDT au 30 juin 2014 contre 71 148 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 1 089 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Comptes débiteurs</b>			
Comptes débiteurs de la clientèle	210 649	163 670	177 657
Créances rattachées	8 908	7 541	8 112
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>219 557</b>	<b>171 211</b>	<b>185 769</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>			
Portefeuille crédits	3 236 507	3 032 189	3 126 797
- Crédits court terme	796 616	758 550	752 757
dont Financements en devises	260 121	187 251	217 166
dont Crédits court terme en dinars	536 495	571 299	535 591
- Crédits moyen et long terme	2 439 891	2 273 639	2 374 040
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	22 192	12 272	20 724
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	73 387	127 440	65 419
Impayés	48 493	58 286	33 214
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	259 263	274 033	271 676
Provisions pour créances douteuses (*)	(254 332)	(259 216)	(248 254)
Agios réservés	(72 237)	(71 148)	(68 077)
Créances rattachées	9 214	21 673	7 639
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>3 322 487</b>	<b>3 195 529</b>	<b>3 209 138</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>5 956</b>	<b>7 246</b>	<b>6 176</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>3 548 000</b>	<b>3 373 986</b>	<b>3 401 083</b>

(\*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

<b>Provision sur les créances au 31/12/2013</b>	<b>248 254</b>
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	11 748
Reprise de provision sur opérations de clientèle	(8 691)
Dotation aux provisions collectives	179
Dotation aux provisions additionnelles BCT	9 083
Reprise sur provision additionnelle BCT	(6 241)
<b>Provision sur les créances au 30/06/2014</b>	<b>254 332</b>

#### **NOTE 4 : Portefeuille titres commercial**

Cette rubrique accuse un solde de 426 919 KDT au 30 juin 2014 contre 334 837 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 92 082 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Titres de transaction</b>			
- Bons de trésor	14 716	6 560	8 799
<b>Titres de placement</b>			
- Bons de trésor	387 575	293 291	310 473
- Autres titres de placements	9 580	26 216	9 452
- Créances rattachées	15 362	9 297	14 257
- Provisions sur placements	(314)	(527)	(266)
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>426 919</b>	<b>334 837</b>	<b>342 715</b>

#### **NOTE 5 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 89 964 KDT au 30 juin 2014 contre 79 635 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 10 329 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Titres d'investissement</b>			
Obligations	30 185	17 730	14 030
Autres titres d'investissement	1 284	1 284	1 284
Créances rattachées	254	470	595
Provisions sur titres d'investissement	(1 301)	(1 301)	(1 301)
<b>Total titres d'investissement</b>	<b>30 422</b>	<b>18 183</b>	<b>14 608</b>
<b>Titres de participations</b>			
Titres de participations libérés	62 142	62 443	62 443
Provisions pour dépréciation titres de participation	(9 795)	(10 159)	(9 943)
Placements SICAR	5 314	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 995)	(3 020)	(2 993)
Titres de portage	1 800	2 400	1 800
Créances rattachées	3 076	4 474	581
<b>Total titres de participations</b>	<b>59 542</b>	<b>61 452</b>	<b>57 202</b>
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>89 964</b>	<b>79 635</b>	<b>71 810</b>

**NOTE 6 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde net de 151 630 KDT au 30 juin 2014 contre 153 779 KDT au 30 juin 2013, soit une diminution de 2 149 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/13	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 30/06/2014	Amort. et Prov au 31/12/13	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 30/06/2014	Valeur nette au 30/06/2014
<b>Immobilisation incorporelle</b>	<b>45 891</b>	<b>233</b>		<b>46 124</b>	<b>(29 229)</b>	<b>(2 646)</b>		<b>(31 875)</b>	<b>14 249</b>
Logiciels de Base	45 891	233		46 124	(29 229)	(2 646)		(31 875)	14 249
<b>Immobilisation corporelle</b>	<b>217 929</b>	<b>3 551</b>	<b>(1 315)</b>	<b>220 165</b>	<b>(78 287)</b>	<b>(5 293)</b>	<b>796</b>	<b>(82 784)</b>	<b>137 381</b>
Constructions	101 090	1 610		102 700	(18 517)	(1 646)		(20 163)	82 537
Terrains	4 665	-		4 665					4 665
Matériel Roulant	2 243	65	(796)	1 512	(1 640)	(89)	796	(933)	579
Matériel & Mobilier	12 044	662		12 706	(7 207)	(363)		(7 570)	5 136
Matériel Informatique	33 136	713		33 849	(24 518)	(1 310)		(25 828)	8 021
Agencement Aménagement Installation	43 774	501		44 275	(26 137)	(1 885)		(28 022)	16 253
Immobilisations hors exploitation	19 619	-	(519)	19 100	(268)	-		(268)	18 832
Immobilisation en cours	1 358	-		1 358		-			1 358
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>263 820</b>	<b>3 784</b>	<b>(1 315)</b>	<b>266 289</b>	<b>(107 516)</b>	<b>(7 939)</b>	<b>796</b>	<b>(114 659)</b>	<b>151 630</b>

**NOTE 7 : Autres actifs**

Le poste des autres actifs accuse un solde de 186 535 KDT au 30 juin 2014 contre 154 003 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 32 532 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Crédits directs et avances au personnel	132 232	107 427	118 975
Débit à régulariser et divers	36 728	29 136	97 173
Prêts sur fonds social	8 552	9 720	9 183
Créances prises en charge par l'Etat	8 176	9 530	8 191
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 276	4 138	2 332
Débiteurs divers	4 017	3 686	6 990
Dépôts et cautionnements	1 069	580	1 067
Provisions sur autres actifs	(10 515)	(10 214)	(10 128)
<b>Total Autres Actifs</b>	<b>186 535</b>	<b>154 003</b>	<b>233 783</b>

**1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF****NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif**

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 271 207 KDT au 30 juin 2014 contre un solde de 230 186 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 41 021 KDT.

**NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 30 juin 2014 à 37 331 KDT contre 16 973 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 20 358 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Banques non résidentes	22 040	6 361	16 368
Banques résidentes	10 010	9 010	37 510
Etablissements financiers	5 209	1 543	2 197
Dettes rattachées	72	59	59
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>37 331</b>	<b>16 973</b>	<b>56 134</b>

**NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent au 30 juin 2014 un solde de 4 348 202 KDT contre 3 935 510 KDT au 30 juin 2013 enregistrant une augmentation de 412 692 KDT et se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Dépôts à vue	1 659 232	1 387 162	1 442 816
Comptes d'épargne	1 552 821	1 503 332	1 522 005
Bons de caisse	410 476	352 653	382 604
Comptes à terme	321 474	279 942	292 876
Certificats de dépôts	173 500	232 000	183 500
Autres sommes dues à la clientèle	138 088	106 776	114 487
Autres produits financiers	82 807	64 879	100 374
Dettes rattachées	9 804	8 766	8 872
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 348 202</b>	<b>3 935 510</b>	<b>4 047 534</b>

**NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente au 30 juin 2014 un solde de 50 294 KDT contre 66 435 KDT au 30 juin 2013 soit une diminution de 16 141 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Emprunt obligataire	28 571	35 714	35 714
Ressources spéciales	20 860	23 523	21 873
Autres Emprunts	0	6 000	6 000
Dettes rattachées	863	1 198	2 217
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>50 294</b>	<b>66 435</b>	<b>65 804</b>

**NOTE 12 : Autres passifs**

Les autres passifs présentent un solde de 177 837 KDT au 30 juin 2014 contre 166 545 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 11 292 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Créditeurs divers	60 418	60 409	5 955
Charges à payer	38 515	32 714	32 952
Crédit à régulariser et divers	23 778	42 464	31 661
Exigibles après encaissement	21 105	15 116	32 219
Provisions pour risques et charges (*)	18 740	3 533	18 656
Impôts et taxes	15 281	12 309	13 638
<b>Total Autres Passifs</b>	<b>177 837</b>	<b>166 545</b>	<b>135 081</b>

(\*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 902	1 775	1 818
Autres provisions pour risque	16 280	1 200	16 280
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558	558
<b>Total provision pour risques et charges</b>	<b>18 740</b>	<b>3 533</b>	<b>18 656</b>

**NOTE 13 : Capitaux propres**

Le capital social s'élève au 30 juin 2014 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fisc particulier	Fond social	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.13</b>	<b>198 741</b>	<b>119 683</b>	<b>10 674</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 523</b>	<b>3 646</b>	<b>(43 668)</b>	<b>82 674</b>	<b>387 465</b>
Affectation résultat bénéficiaire 2013											
Réserves			(16 210)	1 950						14 260	0
Dividendes										(53 263)	(53 263)
Report à nouveau									43 671	(43 671)	0
<b>Situation des capitaux propres après affectation</b>		<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>12 624</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 523</b>	<b>3 646</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>334 202</b>
Mouvements sur le fonds social							119				119
Résultat de la période										40 786	40 786
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>30.06.14</b>	<b>198 741</b>	<b>103 473</b>	<b>12 624</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 642</b>	<b>3 646</b>	<b>3</b>	<b>40 786</b>	<b>375 107</b>

## 2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 30 juin 2014 un solde de 278 037 KDT contre 279 640 KDT au 30 juin 2013, soit une diminution de 1 603 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 249 174 KDT au 30 juin 2014 contre 195 804 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 53 370 KDT.

<b>Passifs éventuels</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Cautions, aval et autres garanties données	278 037	279 640	236 586
Crédits documentaires	249 174	195 804	175 571
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>527 211</b>	<b>475 444</b>	<b>412 157</b>

### NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 130 802 KDT au 30 juin 2014. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et aux engagements de financement donnés pour 130 764 KDT.

### NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 504 575 KDT au 30 juin 2014 contre 1 115 414 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 389 161 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Etablissements de crédits	188 895	151 905	107 054
Clientèle	1 315 680	963 509	1 066 215
<b>Total engagements de financements donnés</b>	<b>1 504 575</b>	<b>1 115 414</b>	<b>1 173 269</b>

## 3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### \* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produits d'exploitation bancaire est passé de 171 627 KDT au 30 juin 2013 à 191 894 KDT au 30 juin 2014 enregistrant, ainsi, une augmentation de 20 267 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- . Intérêts et revenus assimilés ;
- . Commissions en produits ;
- . Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- . Revenus du portefeuille titres d'investissement.

### NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 128 558 KDT au 30 juin 2014 contre 113 566 KDT au 30 juin 2013 enregistrant, ainsi, une augmentation de 14 992 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>			
Marché monétaire	1 365	1 267	2 215
Placement en devises auprès des corresp. étrang	6	8	19
<b>Total opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>1 371</b>	<b>1 275</b>	<b>2 234</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>			
Portefeuille crédit	112 427	98 019	212 479
. Court terme	21 202	20 304	41 296
- Financement devises	2 352	1 781	3 732
- Court terme Dinar	18 850	18 523	37 564



. Moyen & Long terme	91 225	77 715	171 183
Comptes courants débiteurs	9 090	6 392	14 831
Crédits sur ressources extérieures	220	206	379
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg	586	940	4 119
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>122 323</b>	<b>105 557</b>	<b>231 808</b>
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>			
Commissions sur comptes	402	302	672
Avals cautions et acceptations bancaires	1 332	2 088	3 628
Report/déport sur change à terme	3 130	4 344	7 676
<b>Total autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>4 864</b>	<b>6 734</b>	<b>11 975</b>
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>128 558</b>	<b>113 566</b>	<b>246 018</b>

#### **NOTE 18 : Commissions en produits**

Les commissions totalisent 37 576 KDT au 30 juin 2014 contre 33 574 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 4 002 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Gestion de compte et autres services financiers	13 610	11 972	24 744
Commissions sur moyens de paiement	9 201	8 752	17 688
Commissions sur opérations crédits	8 404	6 260	12 656
Commission sur opérations internationales	5 409	5 861	11 179
Commissions sur autres opérations bancaires	952	729	1 552
<b>Total commissions</b>	<b>37 576</b>	<b>33 574</b>	<b>67 819</b>

#### **NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 30 juin 2014, un montant de 22 249 KDT contre 18 860 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 3 389 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Gain net sur titres de transaction	29	0	16
Gain net sur titres de placement	11 406	8 848	21 488
Gain net sur opérations de change	10 814	10 012	20 722
<b>Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières</b>	<b>22 249</b>	<b>18 860</b>	<b>42 226</b>

#### **NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements**

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 3 511 KDT au 30 juin 2014 contre 5 627 KDT au 30 juin 2013, soit une diminution de 2 116 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Dividendes	2 958	5 084	5 204
Intérêts sur obligations	483	443	1 023
Revenus titres de portage	48	64	140
Autre revenus	22	36	66
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>3 511</b>	<b>5 627</b>	<b>6 433</b>

#### **\* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste charges d'exploitation bancaire est passé de 51 828 KDT au 30 juin 2013 à 61 105 KDT au 30 juin 2014 enregistrant, ainsi, une augmentation de 9 277 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- . Intérêts encourus et charges assimilées ;
- . Commissions encourues ;
- . Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières.

**NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 30 juin 2014 un solde de 59 060 KDT contre 50 332 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 8 728 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>			
Emprunts Interbancaires	533	505	1 726
Emprunt en devise auprès des correspondants	146	112	248
Autres	67	59	83
<b>Sous total des opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>746</b>	<b>676</b>	<b>2 057</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>			
Dépôts à vue	5 845	5 264	10 517
Comptes d'épargne	24 107	20 155	42 171
Bons de caisse	9 539	6 800	15 096
Comptes à terme	8 525	5 818	13 616
Certificats de dépôts	5 543	6 143	13 013
<b>Sous total des opérations avec la clientèle</b>	<b>53 559</b>	<b>44 180</b>	<b>94 413</b>
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>			
Charge sur emprunts extérieurs	231	298	570
Charge sur emprunts obligataires	936	1 099	2 274
<b>Sous total des emprunts et ressources spéciales</b>	<b>1 167</b>	<b>1 397</b>	<b>2 844</b>
<b>Autres intérêts et charges</b>			
Appel d'offres	3 512	4 030	8 354
Autres intérêts et charges assimilées	76	49	151
<b>Sous total autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>3 588</b>	<b>4 079</b>	<b>8 505</b>
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>59 060</b>	<b>50 332</b>	<b>107 819</b>

**NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2014 à 6 548 KDT contre 12 964 KDT au 30 juin 2013. Il s'analyse ainsi :

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
D° aux provisions sur créances douteuses	21 010	26 480	31 835
Reprise de provisions sur créances douteuses	(14 932)	(14 836)	(31 152)
D° aux provisions pour risques et charges	586	1 484	17 010
Reprise de provision pour risques et charges	(116)	(164)	(577)
<b>Total</b>	<b>6 548</b>	<b>12 964</b>	<b>17 116</b>

**NOTE 23 : Frais de personnel**

Les frais du personnel s'élèvent à 43 917 KDT au 30 juin 2014 contre 41 523 KDT au 30 juin 2013 enregistrant, ainsi, une augmentation de 2 394 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunération du personnel	32 620	31 280	58 965
Charges sociales	7 991	6 983	13 619
Autres charges liées au personnel	3 306	3 260	7 388
<b>Total frais de personnel</b>	<b>43 917</b>	<b>41 523</b>	<b>79 972</b>

**NOTE 24 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 15 962 KDT au 30 juin 2014 contre 14 221 KDT au 30 juin 2013, soit une augmentation de 1 741 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
Loyers et services extérieurs	9 092	8 294	19 274
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	2 249	1 961	4 437
Annonces et insertions publicitaires	1 303	1 226	1 995
Missions réceptions	664	367	761
Fournitures de bureaux	438	362	847
Documentation centrale	233	157	269
Dons et cotisations	171	198	361
Frais du conseil et d'assemblée	86	146	359
Transport et déplacement	74	81	182
Frais d'actes et contentieux	39	17	28
Impôt taxes	465	419	839
Autres	1 148	993	2 241
<b>Total autres charges générales d'exploitation</b>	<b>15 962</b>	<b>14 221</b>	<b>31 593</b>

#### **4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

##### **NOTE 25 :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 324 348 KDT au 31 décembre 2013 à 457 395 KDT au 30 juin 2014 enregistrant une augmentation de 133 047 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 218 152 KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de 17 688 KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de 67 419 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 457 395 KDT s'analysent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>Exercice 2013</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>765 654</b>	<b>549 471</b>	<b>642 423</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	306 437	280 420	285 553
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	459 217	269 051	356 870
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>308 259</b>	<b>246 914</b>	<b>318 075</b>
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	303 050	245 371	315 877
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	5 209	1 543	2 198
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>457 395</b>	<b>302 557</b>	<b>324 348</b>

#### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014**

*Mesdames, messieurs les Actionnaires De la Banque Attijari de Tunisie*

##### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque Attijari de Tunisie, au 30 juin 2014 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 5.259.978 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 40.786 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

##### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière d' Attijari bank de Tunisie au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

**Tunis, le 12 août 2014**

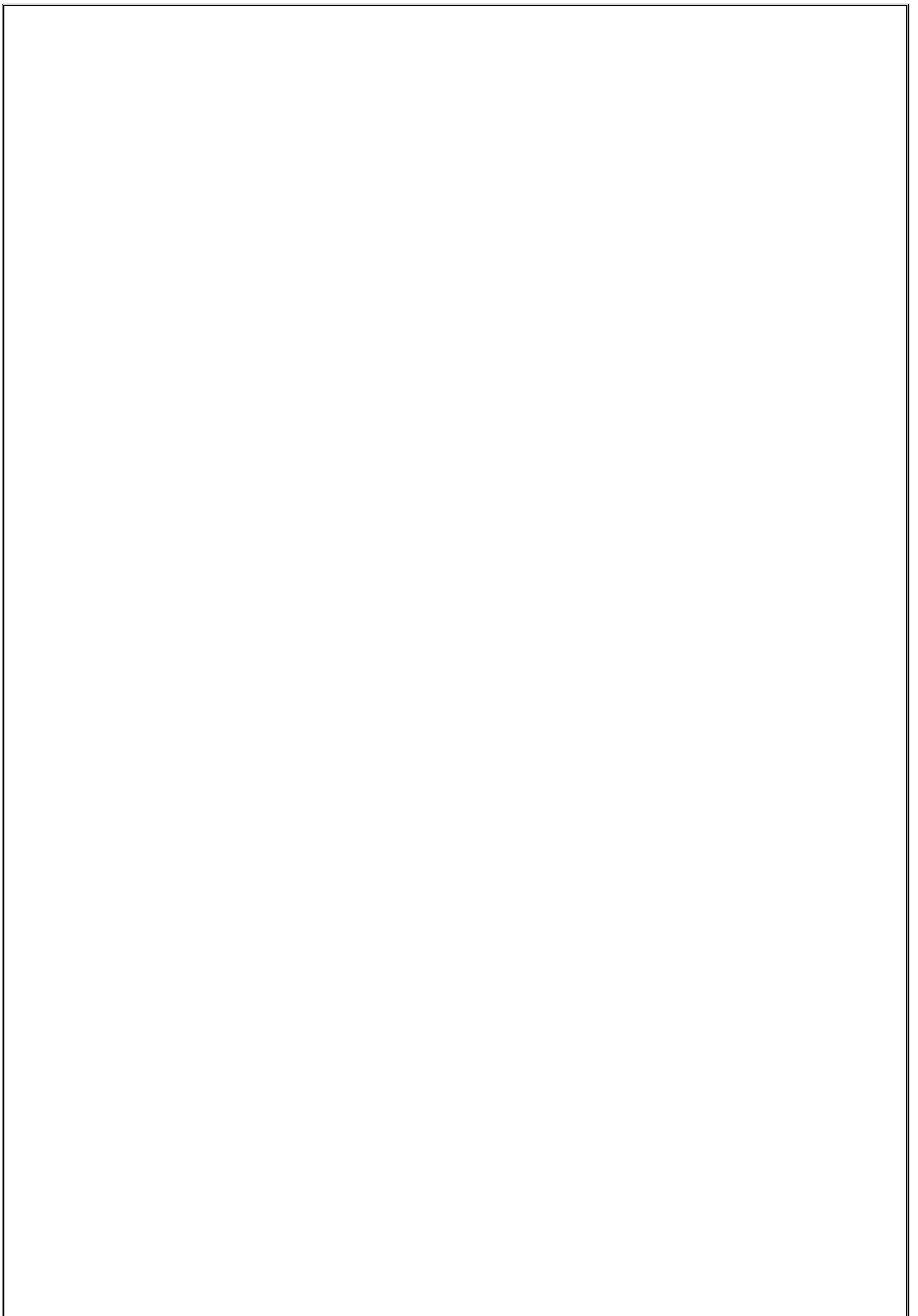
**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
M.T.B.F**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Ahmed BELAIFA**



# AVIS DES SOCIETES

## ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

### Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, M. Noureddine Hajji et M. Mohamed Louzir.

#### BILAN

Exercice clos le "30/06/2014"

(Unité = en 1000 DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	97 597	113 099	166 380
AC2	Créances sur les établissements Bancaires et Financiers	3.2	106 807	171 940	108 049
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	3 173 920	2 913 400	3 057 252
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	181 972	133 966	179 932
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	300 800	250 066	244 684
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	38 201	38 702	38 163
AC7	Autres actifs	3.7	21 760	23 210	31 888
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>3 921 057</b>	<b>3 644 383</b>	<b>3 826 349</b>

PASSIF	Rubriques	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
PA1	BCT		0	0	0
PA2	Dépôts et avoirs des établissements Bancaires et Financiers	4.1	433 123	252 462	394 039
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 681 951	2 714 102	2 680 214
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	88 651	50 045	44 152
PA5	Autres passifs	4.4	131 986	83 142	128 669
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>3 335 711</b>	<b>3 099 751</b>	<b>3 247 074</b>

CAPITAUX PROPRES		Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
CP1	Capital social	5.1	150 000	150 000	150 000
CP2	Réserves	5.2	340 518	305 872	305 872
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		481	394	394
CP6	Bénéfice de l'exercice		45 071	39 089	73 732
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>			<b>585 346</b>	<b>544 632</b>	<b>579 275</b>

<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>3 921 057</b>	<b>3 644 383</b>	<b>3 826 349</b>
---	--	--	------------------	------------------	------------------

**HORS BILAN**  
**Exercice clos le "30/06/2014"**  
**(Unité = en 1000 DT)**

	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
<b>Passifs éventuels</b>		<b>893 365</b>	<b>940 330</b>	<b>986 824</b>
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	6.1	443 466	516 988	413 189
HB2 Crédits documentaires	6.2	180 899	233 342	253 635
HB3 Actifs donnés en garantie	6.3	269 000	190 000	320 000
<b>Engagements donnés</b>		<b>194 021</b>	<b>189 805</b>	<b>153 857</b>
HB4 Engagements de financement donnés	6.4	193 321	189 016	153 157
HB5 Engagements sur titres		700	789	700
<b>Engagements reçus</b>		<b>1 764 205</b>	<b>1 500 405</b>	<b>1 606 778</b>
HB6 Engagements de financement reçus		36 322	6 624	1 696
HB7 Garanties reçues	6.5	1 727 883	1 493 781	1 605 082

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice de 06 mois clos le "30/06/2014"**  
**(Unité = en 1000 DT)**

	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
Intérêts et revenus assimilés	7.1	112 021	99 127	212 924
Commissions (en produits)	7.2	21 841	18 588	39 108
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	10 021	8 647	18 368
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	13 744	8 954	11 477
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>157 627</b>	<b>135 315</b>	<b>281 876</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	56 369	45 798	101 054
Commissions encourues		482	456	1 026
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>56 851</b>	<b>46 254</b>	<b>102 080</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>100 776</b>	<b>89 062</b>	<b>179 797</b>
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	14 700	14 384	27 406
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille investissement	7.7	295	-1 867	1 344



Autres produits d'exploitation	367	408	1 015
Frais de personnel	22 759	21 183	42 199
Charges générales d'exploitation	6 806	6 394	13 374
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 899	3 112	6 155
<b>RESULTAT D'EXPLOIATION</b>	<b>53 686</b>	<b>46 264</b>	<b>90 335</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	215	22	214
Impôt sur les bénéfices	8 830	7 197	16 816
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>45 071</b>	<b>39 089</b>	<b>73 732</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
Exercice de 06 mois clos le "30/06/2014"  
(Unité = en 1000 DT)

-	Notes	juin-14	juin-13	déc.-13
<b>Activités d'exploitation</b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	138 611	231 092	265 478
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-56 271	-91 032	-95 449
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		23 382	35 270	-3 265
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-125 360	-111 964	-109 371
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		1 295	45 817	235 751
Titres de placement		0	0	-34 574
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-26 418	-45 961	-48 928
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 087	8 428	-2 607
Impôt sur les bénéfices		-9 080	-12 242	-17 031
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOIATION</b>		<b>-45 753</b>	<b>59 408</b>	<b>190 004</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 739	10 283	11 340
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-48 405	-7 654	-27 870
Acquisition/ cession sur immobilisations		-2 678	-2 140	-4 164
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-45 344</b>	<b>489</b>	<b>-20 693</b>
<b>Activités de financement</b>				
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		44 361	-20 810	-12 689
Dividendes versés	8.3	-39 000	-27 000	-29 250
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>5 361</b>	<b>-47 810</b>	<b>-41 939</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-85 735	12 087	127 372
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		144 342	4 883	16 970
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>58 607</b>	<b>16 970</b>	<b>144 342</b>

## I. PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 150.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 150 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	%
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>94 565</b>	<b>63,04%</b>
Dont Abdellatif EL KEKIH et Groupe Habib KAMOUN	14 240 8 428	9,49% 5,62%
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>55 352</b>	<b>36,90%</b>
Dont BFCM	50 689	33,79%
<b>Autres</b>	<b>83</b>	<b>0,06%</b>
<b>Total</b>	<b>150 000</b>	<b>100%</b>

## II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 Juin 2014 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des

normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 Juin 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### **2.1. La prise en compte des revenus :**

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ; et
- leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

#### **2.1.1. La constatation des intérêts :**

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

### **2.1.2. La constatation des commissions :**

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

### **2.1.3. La constatation des dividendes :**

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

### **2.1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing :**

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

### **2.1.5. Le processus de réservation des produits :**

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

## **2.2. Les immobilisations :**

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de cet élément profiteront à la banque ;

- Son coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

### 2.2.1. Les immobilisations corporelles :

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

- **Amortissement des immobilisations corporelles :**

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les

immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2013	31/12/2012
<b>Immeubles</b>	5%	5%
<b>Matériel et mobilier de bureau</b>	10%	10%
<b>Matériel roulant</b>	20%	20%
<b>Matériel informatique</b>	14,29%	14,29%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

- **Sortie d'actif des immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

### 2.2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période comptable) pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

\* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

\* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond

au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

\* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.2. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

- **Amortissement des immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

\* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

\* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

- **Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :**

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

## 2.3. Le Portefeuille-titres :

### 2.3.1. La composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

#### a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement

#### b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une

influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ;
- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

### **2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêt :**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêt des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

#### **a) Les titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à

leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

#### **b) Les titres de placement**

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

#### **c) Les titres d'investissement**

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :**

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

## **2.4. Les engagements de la banque :**

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

### **2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan :**

#### **2.4.1.1. L'évaluation initiale des engagements :**

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou

de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

#### **2.4.1.2. L'évaluation des engagements à la date d'arrêté :**

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
- n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements pour poursuivre leurs activités.
- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.
- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.
- ainsi que la note n°2012-08 du 02/03/2012.

#### **A) Le processus de classification des créances :**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

▪ **Les actifs courants (Classe 0)**

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

▪ **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)**

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

▪ **Les actifs incertains (Classe 2)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

jours sans excéder 180 jours.

▪ **Les actifs préoccupants (Classe 3)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

▪ **Les actifs compromis (Classes 4)**

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

**B) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances :**

**B1) Les provisions individuelles :**

▪ **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués,



de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

**B2) Les provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux

engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.

- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.

Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit :

Groupe de créances	Tx. Prov au 30/06/2014	Tx. Prov au 30/06/2013
Agriculture	25%	25%
Industries manufacturières	25%	25%
Autres industries	50%	50%
Bâtiments et travaux publics	25%	25%
Tourisme	100%	100%
Promotion immobilière	20%	20%
Autres services	40%	40%
Commerce	40%	30%
Concours aux particuliers	40%	20%

**2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan :**

**2.4.2.1. Les engagements de financement et de garantie :**

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

#### **2.4.2.2. Les garanties reçues par la banque :**

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

## **2.5. Les règles de conversion des opérations en devises :**

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants

correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

## **2.6. Les impôts sur les bénéfices :**

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

## **2.7. L'évaluation des capitaux propres :**

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y

sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

## **2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle :**

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

### **2.8.1. Les dépôts à vue :**

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

#### **2.8.2. Les comptes d'épargne :**

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

Les comptes Epargne classique ;

Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;

Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

#### **2.8.3. Les comptes à terme et bons de caisse :**

La banque est habilitée d'ouvrir des comptes à terme et d'émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

#### **2.8.4. Les certificats de dépôts :**

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

### **III. NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :**

#### **3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :**

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Il est ventilé comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Caisse dinars	25 330	19 762	19 812
Caisse devises	4 579	3 375	3 383
Banque Centrale de Tunisie	67 530	89 849	143 120
CCP et traveller's chèques	158	113	65
<b>Total</b>	<b>97 597</b>	<b>113 099</b>	<b>166 380</b>

### 3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>7 666</b>	<b>10 557</b>	<b>5 300</b>
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	6 345	10 551	5 294
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	1 321	6	6
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>97 875</b>	<b>160 679</b>	<b>101 886</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	38 950	4 500
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	59 728	88 154	61 375
Prêts aux organismes financiers spécialisés	38 147	33 575	36 011
<b>Créances rattachées</b>	<b>1 266</b>	<b>704</b>	<b>864</b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	111	78	104
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	1 155	626	760
<b>Total</b>	<b>106 807</b>	<b>171 940</b>	<b>108 049</b>

### 3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>339 597</b>	<b>244 636</b>	<b>297 966</b>
<b>Crédits sur ressources ordinaires</b>	<b>2 823 059</b>	<b>2 671 201</b>	<b>2 761 837</b>
<b>Créances sur crédit-bail</b>	<b>23 150</b>	<b>8 645</b>	<b>12 516</b>
<b>Avances sur comptes à terme et bons de caisse</b>	<b>10 264</b>	<b>3 663</b>	<b>10 259</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>28 490</b>	<b>40 650</b>	<b>33 704</b>
Financement sur ressources externes	25 313	37 879	30 515
Financement sur ressources budgétaires	3 176	2 771	3 188
<b>Créances Impayés douteuses et litigieuses</b>	<b>154 538</b>	<b>132 442</b>	<b>134 875</b>
Créances impayés	28 662	26 434	17 033
Créances au contentieux	125 876	106 008	117 842
<b>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>31 786</b>	<b>27 205</b>	<b>28 563</b>
<b>Couvertures comptables</b>	<b>-236 963</b>	<b>-215 042</b>	<b>-222 467</b>
Agios réservés	-12 811	-10 277	-10 128
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-224 152	-204 765	-212 339

<b>Total</b>	<b>3 173 920</b>	<b>2 913 400</b>	<b>3 057 252</b>
--------------	------------------	------------------	------------------

(1.1.) Ventilation des créances sur la clientèle entre créances performantes et celles non performantes :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Engagements Bilan non performants	324 482	282 764	301 401
Engagements Hors bilan non performants	10 007	7 615	9 305
<b>Total créances non performantes</b>	<b>334 489</b>	<b>290 379</b>	<b>310 706</b>
<b>Total créances</b>	<b>3 895 311</b>	<b>3 658 365</b>	<b>3 821 562</b>
<b>Taux des créances non performantes</b>	<b>8,59%</b>	<b>7,94%</b>	<b>8,13%</b>
Provisions Bilan	193 610	174 101	181 797
Provisions Hors Bilan	9 070	4 087	8 761
<b>Stock provisions fin d'exercice</b>	<b>202 680</b>	<b>178 188</b>	<b>190 558</b>
<b>Agios réservés</b>	<b>12 811</b>	<b>10 278</b>	<b>10 128</b>
<b>Taux de couverture par les provisions et agios réservés</b>	<b>64,42%</b>	<b>64,90%</b>	<b>64,59%</b>

(1.2.) Les agios réservés se détaillent comme suit :

Description	Agios réservés au 31/12/2013	Dotation aux agios réservés	Reprise Agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 30/06/2014
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	201	134	74	261
Agios réservés sur ressources ordinaires	4 555	5 020	2 454	7 121
Agios réservés sur créances de leasing	54	87	80	61
Autres agios réservés	5 315	87	37	5 365
<b>Total</b>	<b>10 128</b>	<b>5 328</b>	<b>2 645</b>	<b>12 811</b>

(1.3.) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2013	Dotation de 2014	Reprise de 2014	Radiations de 2014	Provisions au 30/06/2014
Provisions individuelles	181 797	21 714	9 901	0	193 610
Provisions collectives	30 542	0	0	0	30 542
<b>Total</b>	<b>212 339</b>	<b>22 023</b>	<b>9 901</b>	<b>0</b>	<b>224 152</b>

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

Quant à la circulaire BCT n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque n'a pas constitué des provisions additionnelles au 30 juin 2014.

(2) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Créances impayés douteuses et litigieuses classées, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 30/06/2014 :

(2.1.) *Selon la durée résiduelle :*

Description	≤ 3 mois	] 3mois-1an]	] 1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	339 597	0	0	0	<b>339 597</b>
Crédits sur ressources ordinaires	673 960	440 947	1 473 657	234 495	<b>2 823 059</b>
Créances sur crédit-bail	2 733	4 924	15 331	162	<b>23 150</b>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	570	8 711	983	0	<b>10 264</b>
Crédits sur ressources spéciales	10 803	5 698	11 609	380	<b>28 490</b>
Créances Impayés douteuses	12 013	0	0	0	<b>12 013</b>
<b>Total</b>	<b>1 039 676</b>	<b>460 280</b>	<b>1 501 580</b>	<b>235 037</b>	<b>3 236 572</b>

(2.2.) *Selon la nature de la relation :*

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	0	0	0	339 597	<b>339 597</b>
Crédits sur ressources ordinaires	4 684	0	0	2 818 375	<b>2 823 059</b>
Créances sur crédit-bail	0	0	0	23 150	<b>23 150</b>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	10 264	<b>10 264</b>
Crédits sur ressources spéciales	2 737	0	0	25 752	<b>28 490</b>
Créances Impayés douteuses	0	0	0	12 013	<b>12 013</b>
<b>Total</b>	<b>7 421</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 229 151</b>	<b>3 236 572</b>

### 3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Portefeuille-titres commercial</b>	<b>175 723</b>	<b>129 047</b>	<b>1 75 724</b>
Titres de placement	170 723	129 047	170 723
Titres de transaction	5 000	0	5 000
<b>Créances rattachées</b>	<b>6 249</b>	<b>4 919</b>	<b>4 208</b>
<b>Total</b>	<b>181 972</b>	<b>133 966</b>	<b>179 932</b>

### 3.5. Portefeuille-titres d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Titres de propriété</b>	<b>272 328</b>	<b>247 615</b>	<b>248 766</b>
Titres de participation	140 253	140 085	136 802
Parts dans les entreprises associées	814	777	777
Parts dans les entreprises liées	56 986	53 253	56 913
Fonds gérés par des SICAR	74 275	53 500	54 275
<b>Titres de créances</b>	<b>29 056</b>	<b>5 505</b>	<b>4 507</b>
Emprunts nationaux	27 058	2 307	2 109
Obligations	1 998	3 198	2 398
<b>Créances rattachées</b>	<b>8 262</b>	<b>3 538</b>	<b>257</b>
<b>Provisions pour dépréciations de titres</b>	<b>-8 846</b>	<b>-6 592</b>	<b>-8 846</b>
<b>Total</b>	<b>300 800</b>	<b>250 066</b>	<b>244 684</b>

La ventilation des titres de propriété pour la colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1) Les mouvements du portefeuille d'investissement se détaillent ainsi :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
<b>Titres de propriété</b>	<b>248 766</b>	<b>63 819</b>	<b>40 259</b>	<b>272 328</b>
Titres de participation (1.1)	136 802	10 150	6 700	140 253
Parts dans les entreprises associées (1.2)	777	33 596	33 559	814
Parts dans les entreprises liées (1.3)	56 913	73	0	56 986
Fonds gérés par des SICAR	54 275	20 000	0	74 275
<b>Titres de créances</b>	<b>4 507</b>	<b>25 000</b>	<b>451</b>	<b>29 056</b>
Emprunts nationaux	2 109	25 000	51	27 058
Obligations	2 398	0	400	1 998
<b>Total</b>	<b>253 273</b>	<b>88 819</b>	<b>40 710</b>	<b>301 383</b>

(1.1) Les mouvements des titres de participation :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
Participations directes	27 333	150	0	27 483
Participations en rétrocession	109 468	10 000	6 700	112 768
<b>Total</b>	<b>136 802</b>	<b>10150</b>	<b>6700</b>	<b>140 253</b>

(1.2) Les mouvements des parts dans les entreprises associées :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
SICAV Croissance	777	37	0	814
SICAV Rendement	0	33 559	33 559	0



<b>Total</b>	<b>777</b>	<b>33 596</b>	<b>33 559</b>	<b>814</b>
--------------	------------	---------------	---------------	------------

(1.3) Les mouvements des parts dans les entreprises liées :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 30/06/2014
Transport de Fonds de Tunisie « TFT »	1 000	0	0	1 000
Placements Tunisie SICAF	5 566	73	0	5 639
Société de Bourse de Tunis « SBT »	990	0	0	990
Générale Immobilière de TUNISIE « GIT SA »	6 996	0	0	6 996
Générale d'Investissement de Tunis « GIT SARL »	60	0	0	60
BANQUE DE TUNISIE SICAR	4 849	0	0	4 849
Société de Participation Promotion et d'Investissement « SPPI »	454	0	0	454
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
ASTREE Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT CARTHAGO	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte « SPCB »	6 220	0	0	6 220
<b>Total</b>	<b>56 913</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>56 986</b>

(2) Les provisions pour dépréciation de titres :

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2013	Dotation de 2014	Reprise de 2014	Provisions au 30/06/2014
Provisions sur Titres de participation	5 084	0	0	5 084
Provisions sur Parts dans les entreprises liées	1 237	0	0	1 237
Provisions sur Fonds gérés	2 525	0	0	2 525
<b>Total</b>	<b>8 846</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 846</b>

### 3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 30/06/2014, 38.201 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>			
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	8 427	7 821	8 418
Fonds de commerce	221	221	221
<b>Sous-total des immobilisations Incorporelles brutes (1)</b>	<b>8 837</b>	<b>8 231</b>	<b>8 828</b>
Amortissements des immobilisations Incorporelles (2)	7 787	6 954	7 396
<b>Sous-total des immobilisations Incorporelles nettes</b>	<b>(3) 1 050</b>	<b>1 277</b>	<b>1 432</b>
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>			

Immeubles d'exploitation	53 231	51 153	51 548
Immeubles Hors exploitation	1 109	1 165	1 094
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 406	1 423	1 406
Agencements	11 291	10 611	10 765
Matériels informatiques	25 421	24 812	24 997
Matériels bancaires	15 720	7 486	15 562
Matériel de transport	1 787	2 170	2 149
Immobilisations en cours	670	69	733
Autres matériels	7 663	15 545	7 533
<b>Sous-total des immobilisations Corporelles brutes (1)</b>	<b>118 555</b>	<b>114 691</b>	<b>116 044</b>
Amortissements des immobilisations Corporelles (2)	81 404	77 266	79 313
<b>Sous-total des immobilisations Corporelles nettes</b>	<b>(3) 37 151</b>	<b>37 425</b>	<b>36 731</b>
<b>Total des valeurs immobilisées</b>	<b>38 201</b>	<b>38 702</b>	<b>38 163</b>

(1) Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 30/06/2014 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute au 30/06/2014
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	8 418	9	-	-	8 427
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
<b>ST-Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 828</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 837</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Immeubles d'exploitation	51 548	1 683	-	-	53 231
Immeubles Hors exploitation	1 094	15	-	-	1 109
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 406	-	-	-	1 406
Agencements	10 765	526	-	-	11 291
Matériels informatiques	24 997	425	-	-	25 421
Matériels bancaires	15 562	158	-	-	15 720
Matériel de transport	2 149	54	416	-	1 787
Immobilisations en cours	733	1 041	-	1 104	670
Autres matériels	7 533	129	-	-	7 663
<b>ST-Immobilisations corporelles</b>	<b>116 044</b>	<b>4 031</b>	<b>416</b>	<b>1 104</b>	<b>118 555</b>
<b>Total des valeurs immobilisées</b>	<b>124 872</b>	<b>4 040</b>	<b>416</b>	<b>1 104</b>	<b>127 392</b>

(2) Le détail des amortissements cumulés se présentent au 30/06/2014 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au 31/12/2013	Dotation 2014	Reprise 2014	Amortissements cumulés au 30/06/2014
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	189	-	-	189
Logiciels informatiques	7 207	391	-	7 598

Fonds de commerce	-	-	-	-
<b>ST-Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 396</b>	<b>391</b>	<b>-</b>	<b>7 787</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Immeubles d'exploitation	27 804	1 116	-	28 920
Immeubles Hors exploitation	380	24	-	404
Terrains d'exploitation	-	-	-	-
Terrains hors exploitation	-	-	-	-
Agencements	8 545	203	-	8 748
Matériels informatiques	21 183	708	-	21 891
Matériels bancaires	13 603	217	-	13 820
Matériel de transport	1 135	149	416	868
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Autres matériels	6 663	90	-	6 753
<b>ST-Immobilisations corporelles</b>	<b>79 313</b>	<b>2 507</b>	<b>416</b>	<b>81 404</b>
<b>Total des valeurs immobilisées</b>	<b>86 709</b>	<b>2 898</b>	<b>416</b>	<b>89 191</b>

(3) Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 30/06/2014 comme suit :

Description	Valeur brute au 30/06/2014	Amortissements cumulés au 30/06/2014	VCN au 30/06/2014
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement	189	189	0
Logiciels informatiques	8 427	7 598	829
Fonds de commerce	221	-	221
<b>ST-Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 837</b>	<b>7 787</b>	<b>1 050</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immeubles d'exploitation	53 231	28 920	24 311
Immeubles Hors exploitation	1 109	404	705
Terrains d'exploitation	257	-	257
Terrains hors exploitation	1 406	-	1 406
Agencements	11 291	8 748	2 543
Matériels informatiques	25 421	21 891	3 530
Matériels bancaires	15 720	13 820	1 900
Matériel de transport	1 787	868	919
Immobilisations en cours	670	-	670
Autres matériels	7 663	6 753	910
<b>ST-Immobilisations corporelles</b>	<b>118 555</b>	<b>81 404</b>	<b>37 151</b>
<b>Total des valeurs immobilisées</b>	<b>127 392</b>	<b>89 191</b>	<b>38 201</b>

### 3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/06/2014 un montant de 21.760 mille dinars et se détaillent ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Siège, succursales et agences</b>	<b>2 446</b>	<b>2 037</b>	<b>1 097</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>8 574</b>	<b>8 912</b>	<b>18 557</b>

Compensation reçue	2 652	2 865	10 743
Compte d'ajustement devises	47	149	1 280
Agios, débits à régulariser et divers	5 875	5 898	6 534
<b>Débiteurs divers</b>	<b>10 740</b>	<b>12 261</b>	<b>12 234</b>
<b>Total</b>	<b>21 760</b>	<b>23 210</b>	<b>31 888</b>

#### IV. NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS :

##### 4.1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 30/06/2014 un solde de 433.123 mille dinars contre un solde de 252.462 mille dinars au 30/06/2013 et se détaillent ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>15 827</b>	<b>14 570</b>	<b>9 599</b>
Banques et correspondants étrangers	9 945	12 123	6 709
Organismes financiers spécialisés	5 882	2 447	2 890
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>416 974</b>	<b>237 654</b>	<b>384 317</b>
Emprunts en dinars	344 000	190 000	320 000
Emprunts en devises	72 974	47 654	64 317
<b>Dettes rattachées</b>	<b>323</b>	<b>238</b>	<b>123</b>
<b>Total</b>	<b>433 123</b>	<b>252 462</b>	<b>394 039</b>

##### 4.2. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Comptes à vue</b>	<b>828 208</b>	<b>795 010</b>	<b>788 261</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>720 182</b>	<b>682 874</b>	<b>702 667</b>
Comptes spéciaux d'épargne (1)	702 446	665 926	685 418
Autres Comptes d'épargne	17 737	16 948	17 249
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 052 439</b>	<b>1 162 710</b>	<b>1 090 203</b>
Comptes à terme	585 855	656 350	587 783
Bons de caisse	22 084	18 860	21 420
Certificats de dépôts	444 500	487 500	481 000
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>64 632</b>	<b>58 063</b>	<b>83 035</b>
<b>Dettes rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>16 490</b>	<b>15 445</b>	<b>16 048</b>
<b>Total (2)</b>	<b>2 681 951</b>	<b>2 714 102</b>	<b>2 680 214</b>

La ventilation des dépôts à vue et dépôts à terme pour la colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(2) Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) :

(2.1.) *Selon la durée résiduelle :*

Description	≤ 3 mois	] 3mois-1an]	] 1an-5ans]	> 5 ans	Total
<b>Comptes à vue</b>	<b>828 208</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>828 208</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>720 182</b>	<b>0</b>	<b>720 182</b>
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	702 446	0	702 446
Autres Comptes d'épargne	0	0	17 737	0	17 737
<b>Dépôts à terme</b>	<b>582 148</b>	<b>311 713</b>	<b>158 578</b>	<b>0</b>	<b>1 052 439</b>
Comptes à terme	310 428	199 853	75 574	0	585 855
Bons de caisse	4 720	12 360	5 004	0	22 084
Certificats de dépôts	267 000	99 500	78 000	0	444 500
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>64 632</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64 632</b>
<b>Total</b>	<b>1 474 988</b>	<b>311 713</b>	<b>878 760</b>	<b>0</b>	<b>2 665 461</b>

(2.2.) *Selon la nature de la relation :*

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
<b>Comptes à vue</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>828 208</b>	<b>828 208</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>720 182</b>	<b>720 182</b>
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	702 445	702 446
Autres Comptes d'épargne	0	0	0	17 737	17 737
<b>Dépôts à terme</b>	<b>122 120</b>	<b>161 400</b>	<b>0</b>	<b>768 919</b>	<b>1 052 439</b>
Comptes à terme	50 120	78 400	0	457 335	585 855
Bons de caisse	0	0	0	22 084	22 084
Certificats de dépôts	72 000	83 000	0	289 500	444 500
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64 632</b>	<b>64 632</b>
<b>Total</b>	<b>122 120</b>	<b>161 400</b>	<b>0</b>	<b>2 381 941</b>	<b>2 665 461</b>

### 4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le total de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 88.651 mille dinars contre 50.045 mille dinars au 30/06/2013 et se présente ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Total brut des emprunts et ressources spéciales</b>	<b>88 104</b>	<b>49 360</b>	<b>43 558</b>
Ressources extérieures	83 204	44 914	38 752
Ressources budgétaires	4 900	4 446	4 805
<b>Dettes rattachées</b>	<b>547</b>	<b>685</b>	<b>594</b>
<b>Total</b>	<b>88 651</b>	<b>50 045</b>	<b>44 152</b>

#### 4.4. Autres passifs :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Comptes de régularisation (1)</b>	<b>87 016</b>	<b>47 894</b>	<b>83 835</b>
Compensation à régler	61 883	33 724	66 140
Comptes d'ajustement devises	2 290	794	1 439
Agios, Crédits à régulariser et divers	22 843	13 376	16 256
<b>Provisions</b>	<b>22 153</b>	<b>16 361</b>	<b>18 742</b>
Provisions pour risques et charges diverses	10 641	8 145	8 141
Provisions pour congés payés	2 442	2 130	1 840
Provisions pour créances en hors bilan	9 070	6 086	8 761
<b>Créditeurs divers</b>	<b>22 816</b>	<b>18 887</b>	<b>26 093</b>
Créditeurs / Opérations d'impôt	6 843	4 528	8 435
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	2 600	2 426	2 723
Créditeurs / Opérations BCT	377	371	378
Créditeurs / Opérations avec le personnel	4 347	3 776	7 865
Créditeurs / Opérations sur titres	1 231	1 195	1 211
Chèques à payer	6 963	6 367	5 269
Autres Créditeurs	454	224	212
<b>Total</b>	<b>131 986</b>	<b>83 142</b>	<b>128 669</b>

Les autres passifs se subdivisent comme suit respectivement au 30/06/2014 et au 30/06/2013 :

(1) Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.

## V. NOTES RELATIVES AU BILAN - Capitaux propres :

Les composants des capitaux propres évoluent entre juin 2013 et juin 2014 comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Capital social</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>
<b>Réserves et report à nouveau</b>	<b>390 275</b>	<b>355 543</b>	<b>355 543</b>
Réserves légales	15 000	11 250	11 250
Réserves Statutaires	101 215	99 214	99 215
Réserves à régime spécial	13 281	19 631	19 630
Réserves pour Réinvestissement Exonérés	211 022	175 777	175 777
Autres réserves	49 277	49 277	49 277
Report à nouveau	481	394	394
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>45 071</b>	<b>39 089</b>	<b>73 732</b>
<b>Situation nette</b>	<b>585 346</b>	<b>544 632</b>	<b>579 275</b>

### 5.1. Tableau de variation des capitaux propres :

Suite à cette affectation, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Réserves Statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
<b>Capitaux propres au 31/12/2012</b>	<b>112 500</b>	<b>11 250</b>	<b>215 602</b>	<b>24 040</b>	<b>57 830</b>	<b>915</b>	<b>49 277</b>	<b>63 379</b>	<b>534 793</b>
Augmentation de capital	37 500	-	-37 500	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2012	-	-	2 000	-	32 650	-521	-	-34 129	0
Reclassement réserves	-	-	-80 889	-4 409	85 297	-	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-29 250	-29 250
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	73 732	73 732
<b>Capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>150 000</b>	<b>11 250</b>	<b>99 215</b>	<b>19 630</b>	<b>175 777</b>	<b>394</b>	<b>49 277</b>	<b>73 732</b>	<b>579 275</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2013	-	3 750	2 000	-	35 245	-6 263	-	-34 732	0
Reclassement réserves	-	-	-	-6 349	-	6 349	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-39 000	-39 000
Résultat au 30/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	45 071	45 071
<b>Capitaux propres au 30/06/2014</b>	<b>150 000</b>	<b>15 000</b>	<b>101 215</b>	<b>13 281</b>	<b>211 022</b>	<b>481</b>	<b>49 277</b>	<b>45 071</b>	<b>585 346</b>

## **VI. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

### **6.1. Cautions, avals et autres garanties données :**

Le total de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 443.466 mille dinars contre 516.988 mille dinars au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
En faveur d'établissements bancaires et financiers	179 206	261 106	161 773
En faveur de la clientèle	264 260	255 882	251 416
<b>Total</b>	<b>443 466</b>	<b>516 988</b>	<b>413 189</b>

### **6.2. Crédits documentaires :**

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Ouverture de crédits documentaires	180 899	200 520	253 605
Acceptations à payer	0	32 822	30
<b>Total</b>	<b>180 899</b>	<b>233 342</b>	<b>253 635</b>

### **6.3. Actifs donnés en garantie :**

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
BTA / Appel d'offres BCT	55 000	0	70 000
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	214 000	190 000	250 000
<b>Total</b>	<b>269 000</b>	<b>190 000</b>	<b>320 000</b>

### **6.4. Engagements de financement donnés :**

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques. Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Crédits en TND notifiés et non utilisés	150 875	160 781	137 716
Crédits en devises notifiés et non utilisés	42 446	21 722	15 441
Engagement sur billets de trésorerie	0	6 513	0
<b>Total</b>	<b>193 321</b>	<b>189 016</b>	<b>153 157</b>

Les colonnes 30/06/2013 et 31/12/2013 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.



## 6.5. Garanties reçues :

Cette rubrique comprend les garanties réelles reçues de la clientèle telles que définies par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991. Elle comprend :

- Les garanties reçues de l'Etat ;
- Les garanties reçues des organismes d'assurances et des banques ;
- Les garanties sous forme d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ; et
- Les hypothèques inscrites.

Les hypothèques inscrites sur les titres fonciers sont traitées comme suit :

- Les garanties sur des créances classées de 2 à 4 sont évaluées au cas par cas en se basant sur les critères de validité énumérés par la circulaire n°91-24 conditionnant la recevabilité de ces garanties en déduction du risque à provisionner.
- Les garanties sur des créances classées 0 et 1 sont comptabilisées à leur valeur historique et sont ajustés à l'encours des créances y afférentes pour tenir compte des remboursements sur des créances couvertes par ces garanties.

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 30/06/2014 à 1.725.182 mille dinars contre 1.493.781 mille dinars au 30/06/2013.

## VII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

### 7.1. Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 99.127 mille dinars au 30/06/2013 à 112.021 mille dinars au 30/06/2014. Leur détail se présente comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Produits sur opérations interbancaires</b>	<b>283</b>	<b>385</b>	<b>608</b>
<b>Produits sur opérations avec la clientèle (1)</b>	<b>111 738</b>	<b>98 742</b>	<b>212 316</b>
Revenus des opérations de crédit	93 386	84 601	181 701
Revenus des comptes débiteurs	14 894	11 167	22 434
Commissions sur avals et cautions	1 878	1 583	2 875
Report déport sur change à terme	882	1 029	4 468
Produits sur opérations de leasing	698	362	839
<b>Total</b>	<b>112 021</b>	<b>99 127</b>	<b>212 924</b>

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés au premier semestre 2014 sur les crédits accordés à la clientèle.

### 7.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, au 30/06/2014, 21.841 mille dinars contre 18.588 mille dinars au 30/06/2013. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Commissions sur comptes	5 551	4 310	9 187
Opérations guichet et opérations diverses	1 001	842	1 744
Opérations sur titres	1 899	2 048	4 402

Opérations avec l'étranger	2 511	2 201	4 479
Commissions sur moyens de paiement	4 312	4 374	8 689
Commissions de gestion	6 567	4 813	10 606
<b>Total</b>	<b>21 841</b>	<b>18 588</b>	<b>39 108</b>

### 7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	<b>4 982</b>	<b>3 798</b>	<b>8 044</b>
Intérêts/Titres de transaction	4 784	3 671	7 655
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	168	229	357
Plus-value de cession/Titres de transaction	30	-102	31
<b>Gains nets sur titres de placement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dividendes/Titres de transaction	0	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	0	0
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>5 039</b>	<b>4 849</b>	<b>10 324</b>
Différence de change sur opérations monétiques	-15	57	236
Produits sur change manuel	1 300	1 365	2 785
Produits sur opérations de change en compte	3 109	3 244	7 030
Bénéfices sur opérations de change à terme	644	184	273
<b>Total</b>	<b>10 021</b>	<b>8 647</b>	<b>18 368</b>

### 7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Revenus des obligations	1 327	64	1 827
Revenus des titres de participation	1 958	1 244	2 117
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 132	-251	467
Revenus des parts dans les entreprises liées	9 328	7 898	7 067
<b>Total</b>	<b>13 744</b>	<b>8 954</b>	<b>11 477</b>

La colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

## 7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 45.798 mille dinars au 30/6/2013 à 56.369 mille dinars au 30/06/2014. Cette variation se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Charges sur opérations interbancaires	9 246	6 617	14 061
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	46 139	37 920	84 607
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	984	1 261	2 385
<b>Total</b>	<b>56 369</b>	<b>45 798</b>	<b>101 054</b>

## 7.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, au 30/06/2014, 482 mille dinars contre 456 mille dinars au 30/06/2013. Cette variation se détaille ainsi :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Commission d'aval sur opération de refinancement	50	57	101
Charges sur opérations de retrait monétique	221	195	503
Frais d'interchange émis	206	204	419
Autres commissions	5	0	2
<b>Total</b>	<b>482</b>	<b>456</b>	<b>1 026</b>

## 7.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances (1)	12 122	14 000	26 998
Dotations nettes aux provisions pour passifs	2 501	321	317
Pertes sur créances irrécouvrables	175	194	291
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-97	-131	-200
<b>Total</b>	<b>14 700</b>	<b>14 384</b>	<b>27 406</b>

(1) Dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques, la circulaire n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives, ainsi que celle n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## 7.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	0	0	2 254
Pertes subies sur les titres en portefeuille	13	0	55
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-10	-1 994	-1 209
Frais de gestion du portefeuille	291	127	243
<b>Total</b>	<b>295</b>	<b>-1 867</b>	<b>1 344</b>

## 7.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>18 431</b>	<b>17 379</b>	<b>33 079</b>
Masse salariale	14 681	13 808	25 901
Charges sociales	3 564	3 391	6 615
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	186	180	562
<b>Autres frais liés au personnel</b>	<b>4 987</b>	<b>4 241</b>	<b>9 978</b>
Régime d'intéressement	3 750	3 338	7 438
Prime départ à la retraite	588	382	1 019
Divers	649	521	1 521
<b>Récupération sur personnel en détachement</b>	<b>-659</b>	<b>-437</b>	<b>-858</b>
<b>Total</b>	<b>22 759</b>	<b>21 183</b>	<b>42 199</b>

La colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

## 7.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Télécommunication & courriers	1 017	1 229	2 288
Maintenance et entretien	1 188	1 099	2 184
Services externes d'exploitation	1 566	1 044	3 144
Achat de biens consommables	1 108	1 128	2 162
Communication, marketing et Documentation	221	392	702
Assurances, Droits et taxes	545	409	826
Jetons de présence au conseil d'administration	175	175	350
Autres services extérieurs	986	919	1 718
<b>Total</b>	<b>6 806</b>	<b>6 394</b>	<b>13 374</b>

La colonne 30/06/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

## 7.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	258	1	600
Autres gains ou pertes ordinaires (1)	-43	21	-386
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>22</b>	<b>214</b>

## VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

### 8.1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Produits d'exploitation bancaire encaissés</b>	<b>138 611</b>	<b>121 998</b>	<b>265 478</b>
Intérêts et revenus assimilés	112 021	99 127	212 924
Commissions en produits	21 841	18 587	39 108
Gain sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	10 021	8 647	18 368
Ajustement des comptes de bilan	-5 272	-4 363	- 4 922

### 8.2. Charges d'exploitation bancaire décaissées :

Description	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Charges d'exploitation bancaire décaissées</b>	<b>-56 271</b>	<b>-40 119</b>	<b>-95 449</b>
Intérêts encourus et charges assimilées	-56 369	-45 798	-101 054
Ajustement des comptes de bilan	98	5 679	5 605

### 8.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2014 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2014. Ils se sont élevés à 39.000 mille dinars.

## IX. PASSIFS EVENTUELS :

Courant le premier semestre de l'exercice 2014, la Banque de Tunisie a reçu en date du 07/04/2014 une notification pour une mission de contrôle social portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires au 30/06/2014, les travaux de vérification sont toujours en cours et aucune notification des résultats de cette mission de contrôle n'a été reçue.

## X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014**

**Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie**

**Introduction**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 19 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 30 juin 2014, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

**Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note explicative I.X « Passifs éventuels » qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011, 2012 et 2013. Jusqu'à la date du présent rapport, les travaux de vérification sont en cours et la banque n'a pas encore reçu de notification. Ainsi, l'impact sur les états financiers arrêtés au 30 juin 2014, ne peut être raisonnablement mesuré.

Notre avis ne comporte pas de réserve concernant cette question.

**Tunis, le 12/08/2014**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir  
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Mohamed Louzir**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

#### **LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-**

Siège social : 04 Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis Bélvédère

Les industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Mourad GUELLATY et Mr Mohamed Jamil GOUIDER.

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014**  
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				
Immobilisations incorporelles		834 048	833 528	833 528
Moins amortissements		<u>- 833 246</u>	<u>- 832 570</u>	<u>- 833 155</u>
		802	958	373
Immobilisations corporelles		75 304 242	55 321 720	69 051 516
Moins amortissements		<u>- 34 477 812</u>	<u>- 32 973 511</u>	<u>- 33 742 009</u>
		40 826 430	22 348 209	35 309 507
Immobilisations financières		21 530 002	21 441 946	21 435 465
Moins provisions		<u>- 630 313</u>	<u>- 594 126</u>	<u>- 615 565</u>
	3	20 899 689	20 847 820	20 819 900
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>61 726 921</u></b>	<b><u>43 196 987</u></b>	<b><u>56 129 780</u></b>
<b>Autres actifs non courants</b>		-	<b><u>37 626</u></b>	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b><u>61 726 921</u></b>	<b><u>43 234 613</u></b>	<b><u>56 129 780</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>				
Stocks		29 924 513	29 120 157	37 740 349
Moins provisions		<u>- 369 444</u>	<u>- 311 992</u>	<u>- 463 176</u>
	4	29 555 069	28 808 165	37 277 173
Clients et comptes rattachés	5	5 401 198	12 871 158	6 692 457
Autres actifs courants		7 608 374	9 376 065	5 629 365
Moins provisions		<u>7 608 374</u>	<u>9 376 065</u>	<u>5 629 365</u>
	6			
Placements et autres actifs financiers	7	77 285	76 273	121 039
Liquidités et équivalents de liquidités	8	7 194 520	8 260 789	7 430 087
<b>Total des actifs courants</b>		<b><u>49 836 446</u></b>	<b><u>59 392 450</u></b>	<b><u>57 150 121</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>111 563 367</u></b>	<b><u>102 627 063</u></b>	<b><u>113 279 901</u></b>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS



**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>	<b><u>NOTES</u></b>	<b><u>30/06/2014</u></b>	<b><u>30/06/2013</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
Capital social	9	18 000 000	18 000 000	18 000 000
Réserves	10	36 559 433	36 308 568	36 308 568
Autres capitaux propres	11	4 738 402	275 074	4 765 478
Résultats reportés	12	7 102 015	7 293 564	7 293 564
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>66 399 850</u>	<u>61 877 206</u>	<u>66 367 610</u>
Résultat net		2 805 359	3 976 379	4 070 315
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b><u>69 205 209</u></b>	<b><u>65 853 585</u></b>	<b><u>70 437 925</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>				
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>				
Emprunt		14 798 537	9 550 000	13 138 537
Provisions	13	2 087 914	2 013 238	2 250 938
<b>Total des passifs non courants</b>		<b><u>16 886 451</u></b>	<b><u>11 563 238</u></b>	<b><u>15 389 475</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>				
Fournisseurs et comptes rattachés		16 933 860	7 240 854	22 464 514
Autres passifs courants	14	7 460 744	8 754 304	3 028 841
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	1 077 103	9 215 082	1 959 146
<b>Total des passifs courants</b>		<b><u>25 471 707</u></b>	<b><u>25 210 240</u></b>	<b><u>27 452 501</u></b>
<b>Total des passifs</b>		<b><u>42 358 158</u></b>	<b><u>36 773 478</u></b>	<b><u>42 841 976</u></b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b><u>111 563 367</u></b>	<b><u>102 627 063</u></b>	<b><u>113 279 901</u></b>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

**ETAT DE RESULTAT ARRETE**  
**AU 30 JUIN 2014**

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTES</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus		40 757 397	30 380 558	65 062 053
Coût des ventes		- 36 783 793	- 27 453 120	-57 699 514
<b>Marge brute</b>		<b>3 973 604</b>	<b>2 927 438</b>	<b>7 362 539</b>
Autres produits d'exploitation	16	865 165	1 954 844	2 375 089
Frais de distribution		- 2 035 362	- 1 616 056	-3 587 086
Frais d'administration		- 1 370 829	- 1 310 035	-2 516 959
Autres charges d'exploitation	17	- 1 058 506	- 1 273 681	-3 000 827
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>374 072</b>	<b>682 510</b>	<b>632 756</b>
Charges financières nettes	18	- 45 691	246 563	155 198
Produits des placements	19	2 582 175	2 759 233	2 917 598
Autres gains ordinaires	20	8 481	289 257	372 707
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>2 919 037</b>	<b>3 977 563</b>	<b>4 078 259</b>
Impôt sur les bénéfices		-113 678	- 1 184	-7 944
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>2 805 359</b>	<b>3 976 379</b>	<b>4 070 315</b>
Effets des modifications comptables		-	-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>2 805 359</b>	<b>3 976 379</b>	<b>4 070 315</b>

---

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

## **ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

**ARRETE AU 30 JUIN 2014**

**(Exprimés en dinar tunisien)**

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>				
Encaissements reçus des clients		42 192 692	43 554 578	75 264 019
Encaissements reçus des débiteurs divers		393 004	346 525	628 188
Sommes versées aux fournisseurs		-33 903 810	-33 331 867	-60 263 998
Sommes versées au personnel		-4 414 984	-4 091 417	-8 779 835
Impôts sur les bénéfices		-53 974	-49 551	-113 356
<b><u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u></b>	<b>21</b>	<b>4 212 928</b>	<b>6 428 268</b>	<b>6 735 018</b>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 6 413 755	- 5 757 360	- 15 493 831
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		272 319	284 690	891 930
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-	-
Prêt Essalama Sicaf		-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	9 124	9 124
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		9 869	- 6 565	- 19 852
Flux de trésorerie provenant du prêts Essalama Sicaf		-	-	-
Encaissement provenant des emprunts obligataires		-	-	-
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		685 339	335 625	2 666 479
Charges financières		- 91 093	- 44 093	-218 174
<b><u>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</u></b>	<b>22</b>	<b>- 5 537 321</b>	<b>- 5 178 579</b>	<b>- 12 164 324</b>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Dividendes et autres distributions		-	- 3 693 955	- 5 038 039
Encaissements provenant des subventions		-	174 700	279 520
Remboursement d'emprunts		- 1 338 410	-534 311	- 1 133 135
Encaissements provenant des emprunts		1 660 000	2 000 000	7 500 000
Encaissements suite émission des nouvelles actions		-	3 000 000	6 000 000
Encaissements en plus auprès des actionnaires		-	1 117 446	41 951
<b><u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u></b>	<b>23</b>	<b>321 590</b>	<b>2 063 880</b>	<b>7 650 297</b>
<b>Incidences des variations des taux de change</b>	<b>24</b>	<b>767 236</b>	<b>451 061</b>	<b>712 937</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>-235 567</b>	<b>3 764 630</b>	<b>2 933 928</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>7 430 087</b>	<b>4 496 159</b>	<b>4 496 159</b>
<b>TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>7 194 520</b>	<b>8 260 789</b>	<b>7 430 087</b>

---

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 30 JUIN 2014**  
**(Exprimés en dinar tunisien)**

**1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.**

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite aussi bien à l'export que sur le marché local, et ce suite à la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

**2. PRINCIPES COMPTABLES.**

La société a opté pour la présentation de ses états financiers pour le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

**2.1. Immobilisations.**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation. Les grosses réparations sont amorties sur une durée moyenne de trois ans à partir de la date d'utilisation de l'immobilisation objet de la réparation.

**2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.**

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués mensuellement selon le coût moyen pondéré.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où il se trouve.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production.

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

Actuellement, l'usine est en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

### **2.3. Les opérations en monnaies étrangères.**

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

- \* Les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- \* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;
- \* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

### 3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>
Prêts à plus d'un an au personnel	151 867	111 180
Participations	21 083 816	21 084 109
Dépôts et cautionnement	294 319	246 657
	<hr/>	<hr/>
	21 530 002	21 441 946
Moins provisions *	- 630 313	- 594 126
	<hr/>	<hr/>
	20 899 689	20 847 820
	=====	=====

\* Les provisions pour dépréciation des titres sont destinées à couvrir la perte de la valeur des participations dans chacune des sociétés suivantes :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>
ACMG	150 000	150 000
SOTAC	500	500
AL KIMIA	-	-
CIMENT DE BIZERTE	63 678	78 628
STB	413 413	363 485
ENNAKL AUTOMOBILES	2 219	1 513
POULINA GROUP HOLDING	503	-
	<hr/>	<hr/>
	630 313	594 126

### 4. STOCKS.

Les stocks se répartissent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>
Stocks matières premières	8 909 572	8 643 699
Stocks matières premières pour Anhydrite	-	22 967
Stock matières production vapeur	17 772	11 027
Stocks matières consommables	2 715 582	2 678 379
Stocks emballages commerciaux	867 552	710 828
Stocks produits finis	17 414 035	17 053 257
	<hr/>	<hr/>
	29 924 513	29 120 157
Moins provisions	- 369 444	- 311 992
	<hr/>	<hr/>
	29 555 068	28 808 165
	=====	=====

## **5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.**

	<b><u>30/06/2014</u></b>	<b><u>30/06/2013</u></b>
EGYPTALUM ALUMINIUM	-	4 848 525
STE CIMENTS GABES	21 978	22 648
ALCOA ALUMINIO BRASIL	-	1 907 087
COMPANHIA BRASILEIRA DE ALUMINIO	-	3 956 364
RIOTINTO ALCAN UNITED KINGDOM	284 116	-
DUNK ALUMINIUM DUNKERQUE France	795 147	-
DUBAI ALUMINIUM COMPANY LTD	-	536 684
EMIRATES ALUMINIUM COMPANY LIMITED	2 299 579	1 599 850
MAADEN ALUMINIUM IIP	2 000 377	-
	<hr/>	<hr/>
	5 401 198	12 871 158
	<hr/>	<hr/>

## **6. AUTRES ACTIFS COURANTS.**

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	<b><u>30/06/2014</u></b>	<b><u>30/06/2013</u></b>
Emballage à rendre	5 149	5 149
Fournisseurs débiteurs	8 932	-
Personnels-avances/salaires	720	-
Etat, impôts et taxes	5 251 052	709 109
Charges payées d'avance	21 823	33 054
Compte d'attente	67 400	58 974
Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	-	6 000 000
Débiteurs divers	5 489	2 550
Produits financiers à recevoir	2 166 200	2 466 445
Avances sur commandes et assurances	81 609	100 784
	<hr/>	<hr/>
	7 608 374	9 376 065
Moins provisions	-	-
	<hr/>	<hr/>
	7 608 374	9 376 065
	<hr/>	<hr/>

## **7. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.**

Cette rubrique se présente comme suit :

	<b><u>30/06/2014</u></b>	<b><u>30/06/2013</u></b>
Prêts à moins d'un an au personnel	77 285	76 273
	<hr/>	<hr/>
	77 285	76 273
	<hr/>	<hr/>

**8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.**

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>
Certificats de dépôts	1 000 000	1 098 878
Banques en D.T	551 934	4 666 414
Banques en devises	5 636 158	2 491 578
Caisses	6 428	3 919
	<hr/>	<hr/>
	7 194 520	8 260 789
	=====	=====

**9. CAPITAL SOCIAL.**

Le capital de la société est composé de 2 100 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, dont 900 000 actions totalement libérées et 1 200 000 actions libérées de trois quart.

**10. RESERVES.**

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>
Réserves légales	1 800 000	1 549 135
Réserves facultatives	34 759 433	34 759 433
	<hr/>	<hr/>
	36 559 433	36 308 568
	=====	=====

**11. AUTRES CAPITAUX PROPRES.**

Il s'agit des subventions d'équipement et des subventions pour frais d'étude relatives à la mise à niveau accordées par l'Etat.

**12. RESULTATS REPORTEES.**

Le résultat de l'exercice 2013 (bénéfice de 4 070 315 dinars) a été affecté conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 Mai 2014 comme suit :

Résultat 2013	4 070 315
Résultat reporté 2012	7 293 564
	<hr/>
Résultat distribuable	11 363 879
Réserves légales	250 865
Dividendes - Anciennes actions	2 007 000
Dividendes- Nouvelles actions	2 004 000
	=====
Résultat reporté 2013	7 102 015



**13. PROVISIONS.**

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>
Provisions litiges pollution	388 488	295 736
Provisions pour amendes et pénalités d'impôt	519 237	519 237
Provisions pour départ à la retraite	1 180 189	1 198 265
	<u>2 087 914</u>	<u>2 013 238</u>
	=====	=====

**14. AUTRES PASSIFS COURANTS.**

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>
Personnel	1 330 379	1 435 659
Etat impôts et taxes	343 842	230 748
Actionnaires – dividendes à payer	4 013 513	1 346 923
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	871 636	783 430
Créditeurs divers	627 264	4 693 099
Charges à payer	65 625	62 850
Produits constatés d'avance	139 108	132 218
ARMICO ARAB MINING COMP, trop perçu sur libération de capital	69 377	69 377
	<u>7 460 744</u>	<u>8 754 304</u>
	=====	=====

**15. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.**

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>
Effets préfinancement exportation	-	6 125 696
Effets préfinancement importation	-	2 772 491
Echéance à moins d'un an sur emprunts bancaires	1 029 378	300 000
Intérêts courus sur emprunts bancaires	47 725	16 895
	<u>1 077 103</u>	<u>9 215 082</u>
	=====	=====

**16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.**

	<b><u>30/06/2014</u></b>	<b><u>30/06/2013</u></b>
Location immeubles et appartements	245 683	233 983
Production immobilisée	11 831	52 609
Cessions diverses	200	275
Remboursements divers	31 686	44 630
Produit sur déchargement SPATH et ALF <sub>3</sub>	44 518	26 884
Produits divers ordinaires liés à une modification comptable	76 794	616 824
Reprise sur provisions	417 872	945 662
Jetons de présence	3 625	6 125
Quote-part des subventions	27 075	27 650
Actualisation provision stock P.R	5 882	202
	<hr/>	<hr/>
	865 165	1954844
	=====	=====

**17. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION.**

	<b><u>30/06/2014</u></b>	<b><u>30/06/2013</u></b>
Frais personnels	303 042	375 057
Charges relatives à l'immeuble	33 578	48 422
Dons et subventions	71 932	47 075
Jetons de présence	90 000	90 000
Provisions	166 998	162 616
Pénalités	49 495	51 428
Autres charges d'exploitation	117 088	120 910
Perte sur prix H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> et Oléum	-	125 176
Pertes sur matières premières en transit	68 484	23 464
Charges diverses ordinaires liées à une modification comptable	157 888	229 533
	<hr/>	<hr/>
	1 058 506	1 273 681
	=====	=====

**18. CHARGES FINANCIERES NETTES.**

	<b><u>30/06/2014</u></b>	<b><u>30/06/2013</u></b>
Intérêts bancaires	- 462 762	- 273 780
Pertes de change	-1 091 526	- 689 481
Dotation aux provisions pour dépréciation de titres	- 26 564	- 146 676
Gain de change	1 535 162	1 356 500
	<hr/>	<hr/>
	- 45 691	246 563
	=====	=====

## **19. PRODUIT DES PLACEMENTS.**

	<b><u>30/06/2014</u></b>	<b><u>30/06/2013</u></b>
Revenus des titres de placement monétaire	58 744	29 585
Dividendes	2 510 474	2 728 376
Produits/prêts personnel	1 140	1 272
Reprise sur provisions des titres de participation	11 817	-
	<hr/>	<hr/>
	2 582 175	2 759 233
	<hr/>	<hr/>

## **20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.**

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	<b><u>30/06/2014</u></b>	<b><u>30/06/2013</u></b>
Produits financiers sur compte courant	8 446	3 084
Produits net sur cession de valeurs mobilières	34	9 124
Autres gains	-	277 049
	<hr/>	<hr/>
	8 480	289 257
	<hr/>	<hr/>

## **21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION.**

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élèvent au 30/06/2014 à 4 212 928 DT résulte de:

*(En dinars)*

### ***1) Encaissements :***

- Encaissements auprès des clients	42 192 692
- Encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)	249 624
- Encaissement reçu des débiteurs divers (autres)	143 380

### ***2) Décaissements:***

- Décaissements d'exploitation	-38 372 768
--------------------------------	-------------

***Balance encaissement décaissements***

**4 212 928**

## **22. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS.**

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à la somme de (5 537 321) DT. Ce montant représente la balance entre les encaissements et les décaissements se rapportant aux activités d'investissements et détaillé comme suit :

(En dinars)

**1) Encaissements :**

- Remboursement des prêts accordés au personnel	123 968
- Produits de placement	57 903
- Produits des participations dividendes reçus	615 365
- Encaissements provenant de la session d'immob (avance/cdes)	272 319
- Revenu des comptes courants	8 446
- Produits des jetons de présence reçus	3 625

**2) Décaissements:**

- Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 413 755
- Prêts accordés au personnel	-114 100
- Charges financières (frais de banque)	-91 092

**Balance encaissement décaissements** **-5 537 321**

**23. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT.**

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élèvent à la somme de 321 590 DT. Ce montant est détaillé comme suit :

(En dinars)

**1) Encaissements :**

- Encaissement emprunt BT	1 660 000
---------------------------	-----------

**2) Décaissements:**

- Dividendes payés	-284 624
- Intérêt sur emprunt banque de Tunisie	-66 652
- Intérêt sur emprunt Attijari banque	-57 367
- Intérêt sur emprunt Biat	-47 682
- Intérêt couru sur financement	-500 000
- Echéance à moins un an sur emprunt Attijari banque	-382 085

**Balance encaissement décaissements** **321 590**

**24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Proviennent essentiellement de la balance des gains et pertes de change suite aux fluctuations du cours des devises.

## **25. STATUT FISCAL**

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. Toutefois, la loi des finances 2014 n'a pas reconduit l'exonération des revenus et bénéfices provenant des exportations et par conséquent elle constate l'imposition des bénéfices provenant des exportations réalisés à partir du premier janvier 2014 par des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2014**

**Messieurs les actionnaires de la  
Société les Industries Chimiques  
du Fluor - TUNIS.**

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société les Industries Chimiques du Fluor arrêtés au 30 juin 2014.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires précédemment mentionnés ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société les Industries Chimiques du Fluor au 30 juin 2014 et des résultats intermédiaires de ses opérations pour la période close à cette même date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

**Tunis, le 31 Juillet 2014**

**Mourad GUELLATY**

**Consulting Members Group**

**Représentée par  
Mohamed Jamil GOUIDER**